

## COMMUNIQUÉ

Il est porté à la connaissance de tous les avocats et avoués (ainsi que des magistrats, puisqu'il y a deux contestations de jugements de magistrats relatifs à des demandes de liberté conditionnelle) que le Chef Juge recevra des motions demain Lundi 20 Avril 2020, comme c'est normalement le cas les lundis durant « Term Time ».

Les avocats et avoués (pratique privée et parquet) ainsi que les magistrats et juges souhaitant assister à cette session qui se tiendra à partir de 10h30 a.m. (afin de se familiariser avec la procédure d'après le système de visioconférence) sont priés de contacter M. Vinnay Ramjuttun au plus tard à 10 a.m. sur son portable numéro 5785-7075 afin que celui-ci leur envoie une invitation à la visioconférence.

A noter que l'acceptation des requêtes des avocats et avoués (pratique privée et parquet) et des magistrats et juges sera sur une base de « first come first served » car, évidemment, si on reçoit un très grand nombre de requêtes, ce ne sera pas possible d'accéder à toutes les demandes.